



ARRÊTÉ	N°	202307	0131	PRO
--------	----	--------	------	-----

**Interdiction de stationner et restriction de circulation
Du 21 août 2023 au 21 septembre 2023
31 rue de la Croisette**

Département de l'Eure
Commune de Saint-Marcel
55 Route de Chambray
27950 SAINT-MARCEL

Le Maire de la Ville de Saint-Marcel,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la loi n° 82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant la demande de la société TEAM RESEAUX sise 28 rue d'Avrilly 27000 EVREUX concernant des travaux de terrassement sur trottoir et pose d'un coffret ENEDIS encastré et renforcement du branchement électrique avec traversée de route au niveau du 31 rue de la Croisette 27950 SAINT MARCEL.

Considérant la nécessité de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité publique.

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement sera strictement interdit et déclaré gênant aux abords du chantier situé 31 rue de la Croisette. La vitesse sur cette voirie sera limitée à **30 Km/h** pendant toute la durée des travaux.

Article 2 : Les travaux seront réalisés avec empiètement sur demi-chaussée. La circulation sera alternée et réglée manuellement.

Article 3 : L'intervention se fera sur la période comprise entre le 21 août 2023 et le 21 septembre 2023.

Article 4 : La pose, la gestion et l'entretien de la signalisation appropriée et réglementaire devront être entretenus par la société intervenante.

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Maire, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'agent de police municipale, le demandeur, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché, publié au recueil des actes administratifs et dont ampliation sera adressée aux personnes suivantes :

- Monsieur le Commandant divisionnaire de Police, Chef de la C.S.P. Vernon,
- Monsieur le Chef de Corps du CIS Vernon,
- Les services de la SNA Transport, de la SNA Assainissement & de la SNA Environnement

Fait à Saint-Marcel, le 21 juillet 2023

Le Directeur Général des Services

Similien CRESTANI

